

Fiche pratique - Définir son statut d'inscription à l'ESPE

**Vous êtes candidat/admis dans une formation de l'ESPE
mais vous n'avez pas déterminé votre statut d'inscription....**

Vous êtes :

- Agent de la fonction publique
- Salarié du secteur privé
 - Demandeur d'emploi
 - Non-salarié

Oui

Votre projet de formation est pris en charge
financièrement dans le cadre de la formation
professionnelle* ?

Oui

Non

*Les frais de formation sont les frais liés à la réalisation de la prestation de formation. Ils font l'objet d'un devis et de la signature d'un contrat ou d'une convention. À ces frais s'ajoutent les droits d'inscription universitaire qui correspondent à l'inscription administrative, obligatoire pour la délivrance des relevés de notes et du diplôme.

Vous ne disposez d'aucune prise en charge de vos frais de formation mais vous souhaitez
bénéficier des garanties associées au statut de stagiaire de la formation professionnelle
en lien avec : le maintien d'une rémunération pendant votre congé de formation, une
indemnisation par Pôle Emploi, vos droits en matière de minima sociaux, la prise en
charge de frais annexes, des besoins d'accompagnement spécifiques... ?

Oui

Non

Vous relevez du :

Régime d'inscription : Formation Continue

Statut : Stagiaire de la Formation Continue

ATTENTION :

- Vous n'êtes pas redevable de la CVEC*
- Le statut de demandeur d'emploi n'implique pas nécessairement celui de stagiaire de la formation continue à l'université. Cependant, votre situation de demandeur d'emploi pouvant être très spécifique (au regard de la catégorie dans laquelle vous êtes inscrits à Pôle emploi, du bénéfice du droit à l'indemnisation, de la politique régionale...), **nous vous invitons à contacter votre conseiller pôle emploi AVANT DE PROCÉDER À VOTRE INSCRIPTION.**

Vous relevez du :

**Régime d'inscription :
Reprise d'études - Formation Initiale**

Statut : Étudiant

Vous êtes redevable de la CVEC*
(à régler **avant** la procédure d'inscription sur le site
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)

*CVEC : Contribution de vie étudiante et de campus

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le service de formation professionnelle continue -
Développement et gestion des parcours individualisés à l'adresse : **christel.parisot@uca.fr**

Pour vous inscrire à l'ESPE :

Site internet **espe.uca.fr**

Rubrique formation / formation professionnelle continue développement et gestion des parcours
individualisés / préparer son entrée en formation